

Séance du 25 Juin 2020

Les membres du conseil municipal sont présents.

Secrétaire de séance : M. Graciaa.

Fixation des Taux des Impôts Locaux 2020 :

Compte tenu du produit attendu de 96.183 € pour le budget 2020 les taux suivants sont votés à l'unanimité, sans augmentation :

- taxe foncière bâti : 10,06 %
- taxe foncière non Bâti : 42,50 %

Tarifs 2020 :

✓ Concession cimetière (le m²) - Inchangé

- perpétuelle : 42 €
- 30 ans : 16 €
- 15 ans : 8 €

✓ Plaçage : (inchangé)

- <25 m²: : 7,00 €
- entre 25 et 50 m² : 10,00 €
- entre 50 et 100 m² : 12,00 €
- les 100 m² : 15,00 €

✓ Prêts des salles et du matériel :

- Aux particuliers de la Commune :
 - location des salles : gratuite
 - fourniture chauffage : 40 €/jour
 - location chaises : 0,30 €
 - location table: 0,80 €

- Pour les Associations et groupes organisés de la Commune : (Gratuité complète)

- Pour toute autre personne ou groupe :
 - location de la salle des fêtes, sans chauffage et avec matériel sur place :
 - la journée : 150 €
 - le week-end : 350 €
 - location de la salle des fêtes, avec chauffage et avec matériel sur place :
 - la journée 200 €
 - le week-end 500 €
 - location salle de l'Isarce, sans chauffage : 160 €/j
 - location salle de l'Isarce, avec chauffage : 225 €/j

✓ Le forfait des fournitures scolaires : 80 € (inchangé)

✓ Services périscolaires : (inchangé)

- Cantine :
Repas enfant : 3,20 €
Repas des commensaux : 4,60 €
- Garderie : (inchangé) payante à partir de 16 h 30

Nombre d'enfants à charge	Revenus 2018		
	Inférieurs à	Ne dépassant pas	Supérieurs à
1 enfant	21.087 €	46.861 €	46.861 €
2 enfants	24.080 €	53.513 €	53.513 €
3 enfants	27.073 €	60.165 €	60.165 €
Premier enfant	1,50 € / jour	2,10 € / jour	2,70 € / jour
Autres enfants	0,75 € / jour	1,05€ /jour	1,35 € /jour

Subventions :

- Comité des fêtes : 1 000 €
- La Corruda : 900 €
- PACIMLS, Lutte contre les frelons asiatiques : 100 €

Budgets primitifs :

a) Budget principal :

Le conseil municipal vote à l'unanimité les propositions nouvelles du budget primitif de l'exercice 2020. Il est équilibré en investissement à la somme de 1.004.507 € et en fonctionnement à la somme de 549.620 €. Il intègre l'acquisition de panneaux de signalétique, la révision du PLU, la participation pour la construction de la nouvelle caserne des pompiers à Nay, le programme de voirie 2020, l'aménagement piétonnier de l'avenue du Béarn, la restauration du Calvaire (station 1 à 4), acquisition de matériel. Au niveau des recettes, on remarquera essentiellement le désengagement progressif de l'Etat dont les dotations ont diminué d'environ 30% au cours de dernières années. La taxe d'habitation n'étant plus modifiable, il ne reste donc comme variable d'ajustement que la taxe foncière. Le conseil décide de ne pas en modifier les taux qui actuellement se situent dans la moyenne des communes limitrophes.

b) Camp de tourisme:

Le conseil municipal vote les propositions nouvelles du budget primitif de l'exercice 2020. Il est équilibré en investissement à la somme de 26.873 € et en fonctionnement à la somme de 28.001 €. Il intègre la réfection des peintures, le renouvellement de mobilier et la réfection des douches des gîtes.

Le remboursement des frais de personnel est fixé à 3.638 €.

Il est à noter que nous verserons la dernière annuité des emprunts en cours qui s'élève à 4.586 €. Ce désendettement permettra d'effectuer dans l'année qui vient les travaux de maintenance des chalets.

Pour permettre aux gérants de surmonter les difficultés de trésorerie dues au COVID 19, le conseil vote l'étalement du règlement du solde de la redevance 2019.

c) Locaux commerciaux:

Le budget primitif des locaux commerciaux s'équilibre à 15.640 € pour la section de fonctionnement et à 12.624 € pour la section d'investissement.

Le conseil vote à l'unanimité le budget présenté.

Le salon de coiffure ayant cessé toute activité durant la période de confinement, il est décidé de l'exonérer de tout loyer pour cette période.

Marché à bons de commande

La commune passera un marché à bons de commande pour assurer les divers travaux de voirie. L'appel d'offre sera rapidement publié.

Eclairage des escaliers de la rue Delettre

Le SDEPA a été sollicité pour mettre en place l'éclairage de ce passage. Cet éclairage s'appuiera sur le mur d'un riverain qui a donné son accord. Le budget est de 14.295 € avec une part communale de 8.592 €.

Délégation du conseil municipal au Maire

Une partie des compétences du conseil est déléguée au Maire pour faciliter le travail au quotidien. La procédure est courante et les domaines concernés sont encadrés par la loi.

Désignation des délégués au sein de :

a. Ass Chemin de Saint Jacques

- *Mme DUHOURCAU*

b. Bastides 64

- *Mme DUHOURCAU*

- *M. CAZUS*

- *Mme L'HARIDON*

c. SDEPA

- *Titulaire : M. CAZUS*

- *Suppléant : M. LABESBIE*

d. ADEM

- *Titulaire : M. CAZUS*

- *Suppléant : M. BOITEAU*

e. Conseil d'école :

- *Le Maire*

- *Mme MAGENDIE*

f. Correspondant défense

- *M. GRACIAA*

Membres du CCAS

- *Mme BONNEFON*

- *Mme BETRAN*

- *Mme VISSIERES*

- *M. LUCCHINI*

Commission des impôts

Le conseil établie une liste de contribuables, en nombre double, pour permettre au directeur départemental des finances de nommer les membres de cette commission.

Supports réseau téléphonique

La société Orange a été maintes fois sollicitée pour remettre en état diverses lignes téléphoniques aériennes. Son intervention pourrait débuter vers le 7 juillet.